

BE-A0523_722109_802747_FRE

Inventaire des minutes du notaire Jules
Laurend-Frésart à Liège, 1892-1903



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Archives.....	5
Contenu et structure.....	6
Contenu.....	6
Langues et écriture des documents.....	6
Sélections et éliminations.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
I. Répertoires.....	7
1 - 5 Répertoires chronologiques. 6 janvier 1894 - 28 décembre 1903.....	7
II. Minutes.....	8
6 - 24 Minutes. 14 août 1892 - 23 juin 1903.....	8

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Notaire Jules Laurend-Frésart (Liège)

Période:
1892-1903

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0523.6891

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 24.00
- Etendue inventoriée: 2.50 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents sont consultables aux horaires, tarifs et règlements en vigueur aux Archives de l'État à Liège (pour plus d'informations, consultez notre site web <http://arch.arch.be>).

Selon l'article 62 de la loi sur la fonction notariale du 25 ventôse an XI. Les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement communicables.

Les actes notariaux de moins de 100 ans sont librement communicables au notaire déposant, son ayant cause ou un membre du personnel mandaté par l'étude notariale.

Toute autre personne peut consulter un acte notarial de moins de 100 ans sur présentation d'une déclaration écrite d'un notaire (qui ne doit pas nécessairement être l'ancien détenteur des minutes ou son successeur) dans laquelle celui-ci attestera que le demandeur est une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit pour l'acte dont l'autorisation est donnée.

Si le demandeur est un géomètre, l'autorisation écrite d'un notaire peut être remplacée par un mandat écrit sous la forme d'une lettre de mission, à condition que celle-ci émane d'une personne intéressée en nom direct.

Attention : seul(s) l(es) acte(s) énuméré(s) dans l'autorisation peu(ven)t être communiqués.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs ¹et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Notaire Jules Laurend-Frésart.

HISTORIQUE

Le notaire Jules Laurend-Frésart a exercé de 1892 à 1903 à Liège.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le notaire est un officier public, nommé par le Roi. Sa compétence couvre trois grands domaines du droit : le droit immobilier (achat, vente de biens immobiliers, emprunts, etc.), le droit familial (contrat de mariage, adoption, donation, succession, divorce, etc.) ainsi que le droit des affaires (constitution de sociétés, fusion, etc.).

Le notaire intervient souvent dans ces trois domaines parce que la loi impose des écrits pour constater des accords entre deux ou plusieurs parties. On appelle ces écrits actes authentiques. Le notaire et ses collaborateurs effectuent donc des recherches auprès des différentes administrations pour que l'acte soit inattaquable, tant sur le contenu que sur la forme. Ils en assurent également le suivi.

ARCHIVES

Les minutes du notaire Jules Laurend-Frésart ont été versées aux Archives de l'État à Liège entre 2000 et 2009.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives couvrent la période d'exercice du notaire Jules Laurend-Frésart à Liège, à l'exception des années 1896-1897 qui sont manquantes.

LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Les documents sont rédigés en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun document n'a été éliminé du fond.

Description des séries et des éléments

I. RÉPERTOIRES

1 - 5 RÉPERTOIRES CHRONOLOGIQUES. 6 JANVIER 1894 - 28 DÉCEMBRE 1903.

1	6 janvier 1894 - 21 décembre 1894.	1 cahier
2	3 janvier 1895 - 27 décembre 1895.	1 cahier
3	3 janvier 1898 - 30 décembre 1898.	1 cahier
4	7 janvier 1899 - 31 décembre 1899.	1 cahier
5	7 janvier 1903 - 28 décembre 1903.	1 cahier

II. MINUTES

6	6 - 24 MINUTES. 14 AOÛT 1892 - 23 JUIN 1903. 14 août 1892 - 28 décembre 1892 (n°41-115).	1 chemise
7	13 juin 1893 - 4 septembre 1893 (n°81-135).	1 chemise
8	1er février 1894 - 28 juin 1894 (n°22-122).	1 liasse
9	4 juillet 1894 - 21 décembre 1894 (n°123-205).	1 liasse
10	6 janvier 1895 - 29 avril 1895 (n°3-55).	1 liasse
11	3 mai 1895 - 24 décembre 1895 (n°58-186).	1 liasse
12	4 janvier 1898 - 25 juin 1898 (n°2-85).	1 liasse
13	1er juillet 1898 - 30 décembre 1898 (n°90-203).	1 liasse
14	7 janvier 1899 - 27 mai 1899 (n°1-93).	1 liasse
15	1er juin 1899 - 31 décembre 1899 (n°95-192).	1 liasse
16	12 janvier 1900 - 28 mai 1900 (n°2-79).	1 liasse
17	5 juin 1900 - 30 décembre 1900 (n°82-187).	1 liasse
18	2 janvier 1901 - 22 mai 1901 (n°1-85).	1 liasse
19	3 juin 1901 - 27 décembre 1901 (n°86-211).	1 liasse
20	9 janvier 1902 - 29 avril 1902 (n°3-102).	1 liasse

21	2 mai 1902 - 29 août 1902 (n°103-185).	1 liasse
22	1er septembre 1902 - 18 décembre 1902 (n°186-270).	1 liasse
23	10 janvier 1903 - 30 mars 1903 (n°4-56).	1 liasse
24	2 avril 1903 - 23 juin 1903 (n°59-119).	1 liasse